

Engagements réciproques entre la coopérative et ses membres

“Les coopératives constituent un modèle d’entreprise démocratique fondé sur des valeurs de responsabilité, de solidarité et de transparence. Ce sont des sociétés de personnes ayant pour finalité première de rendre des services individuels et collectifs à leurs membres.

Des engagements réciproques et durables se nouent entre la coopérative et ses membres qui sont à la fois associés et clients, producteurs ou salariés.”



coopératives et coopérateurs, nous nous engageons à :

PRINCIPES	COOPÉRATIVES	COOPÉRATEURS
 <p>DÉMOCRATIE “Les dirigeants sont élus démocratiquement par et parmi les membres.”</p> <p>“Tous les membres, sans discrimination, votent selon le principe: une personne, une voix.”</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la libre entrée de nouveaux membres sans discrimination. • Informer les membres sur la gouvernance de leur coopérative. • Accroître la participation aux AG. • Faciliter l'accès aux postes d'administrateurs représentants des sociétaires. • Renforcer la coopération entre dirigeants élus et dirigeants salariés. 	<p>Membres Participer aux Assemblées Générales.</p> <p>Administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'impliquer dans la gouvernance. • Promouvoir la coopérative.
 <p>SOLIDARITÉ “La coopérative et ses membres sont solidaires entre eux.”</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la solidarité entre les membres et avec la communauté. • Être acteur de cohésion sociale. • Favoriser la coopération entre coopératives. • Partager et mutualiser les savoir-faire et expertises. 	<p>Membres/Administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à des actes de solidarité entre les membres et avec la communauté.
 <p>RESPONSABILITÉ “Tous les membres, en tant qu'associés ou en tant qu'élus, sont responsables de la coopérative.”</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les membres à être acteurs de leur coopérative. • Favoriser la promotion économique et sociale des membres. • Permettre un engagement collectif. • Répartir équitablement les résultats. 	<p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'impliquer dans la vie coopérative. • Le cas échéant, devenir administrateur. <p>Administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être ambassadeur de la coopérative. • Agir en dirigeant responsable de l'entreprise et dans l'intérêt des membres.
 <p>SERVICE “La coopérative fournit des services et produits dans l'intérêt de l'ensemble de ses membres en vue de satisfaire leurs besoins économiques et sociaux.”</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir les services, les conseils et produits répondant aux besoins des membres, et/ou commercialiser leurs produits en les valorisant, au prix le plus juste. 	<p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exprimer leurs besoins et attentes. <p>Administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'élaboration des services et produits.
 <p>PROXIMITÉ “La coopérative contribue au développement régional et à l'ancrage local.”</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre des décisions au niveau local. • Soutenir le développement du territoire et les initiatives locales. 	<p>Administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins des membres. • Être des acteurs de terrain engagés, à l'écoute des besoins et des attentes des membres, dont ils sont le relais auprès de la coopérative.
 <p>TRANSPARENCE “La coopérative a une pratique éthique de transparence à l'égard de ses membres et de la communauté.”</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informer clairement ses membres • Informer les membres et les élus sur leurs responsabilités respectives à l'égard de la coopérative. • Former et accompagner ses membres et ses élus à la pratique démocratique. 	<p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'informer sur la vie de la coopérative. • Informer exactement la coopérative de leur situation. <p>Administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la mise en œuvre des principes coopératifs. • Veiller à l'application de codes d'éthique et de déontologie.
 <p>PÉRENNITÉ “La coopérative est un outil au service des générations présentes et futures.”</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre un patrimoine collectif. • Être autonome dans ses décisions. • Mener une stratégie de long terme non spéculative. • Financer les investissements, assurer la rémunération des membres et constituer des réserves pour l'avenir. 	<p>Membres/Administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Œuvrer dans l'intérêt de la coopérative et de sa pérennité. <p>Administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se former à la gestion de la coopérative.